



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/10

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Services techniques

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales en date du 8 février 2023 fixant les orientations de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour 2022, et notamment la rénovation thermique ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite réaliser des travaux de rénovation des équipements de chaudières sur différents bâtiments communaux ;

Considérant que la commune est éligible au dispositif DSIL 2023 pour la partie rénovation thermique qui s'inscrit dans la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver les dossiers d'avant-projet concernant les travaux de rénovation thermique des installations sur différents bâtiments communaux :

Désignation	Dépenses HT	Recettes	
Travaux différents bâtiments communaux	151 140,00€	DSIL 80%	120 912,00€
		Autofinancement 20%	30 228,00€
Total	151 140,00€		151 140,00€

Article 2 : de solliciter une subvention pour des travaux de rénovation des équipements de chaudières sur différents bâtiments, pour un montant de travaux estimés à 151 140,00€ HT soit 181 368,00€ TTC (TVA 20%) auprès de tous organismes susceptibles d'apporter une aide financière sur ce dossier, notamment la DSIL, et de signer toutes les pièces s'y rapportant ;

Article 3 : de s'engager à financer la part des travaux restant à charge.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 1^{er} mars 2023

Mis en ligne le 02./03./2023
Document rendu exécutoire le 02./03./2023
Certifié par le Maire
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

Gilles STUDINA

Accusé de réception en préfecture
N° 27805712-20230302-20
Date de réception préfecture

